

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf, M. Grégory DELAVENNE, excusé et M. Stéphane VANLOMMEL.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil municipal est approuvé par tous les anciens conseillers présents.

- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour:
 - ⇒ La signature d'un devis de la société APS, pour le remplacement du gazon synthétique du City Parc (au parc des Grands Bois), pour un montant de 9 725 € HT.
 - ⇒ La signature d'un devis de la société RAVILLON, pour l'achat d'une épareuse (pour la coupe des buissons et de l'herbe en bord de routes) et d'un lamier à disques adaptables au tracteur de la commune, pour un montant de 10 500 € HT.
- M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a toujours pas reçu le compte de gestion qui devait être émis par la trésorerie de Fismes. Le vote des budgets ne pourra donc pas avoir lieu ce soir et est reporté au mardi 7 avril à 18h30 ; cela concerne les points 4, 5 et 6 de l'ordre initial du jour. Ces points seront remplacés par un point sur la clarification des différents budgets de notre commune.

Ordre du jour :

1. Création des commissions municipales et extra-municipales (mise en place et composition) :

2. Création des commissions consultatives Appel d'Offres et CCID :

Le nouveau Conseil municipal ayant pris note du rôle et des missions des 9 commissions (brochure distribuée à chaque conseiller lors du précédent Conseil), il est demandé à chacun de se positionner sur l'une ou plusieurs d'entre elles.

Voir brochure des différentes commissions en annexe.

3. Vote du règlement intérieur du Conseil municipal :

Les communes de plus de 1 000 habitants se doivent d'écrire un règlement intérieur du fonctionnement du Conseil municipal. Une proposition de règlement avait été jointe à la convocation de ce Conseil municipal pour commentaire(s) si nécessaire.

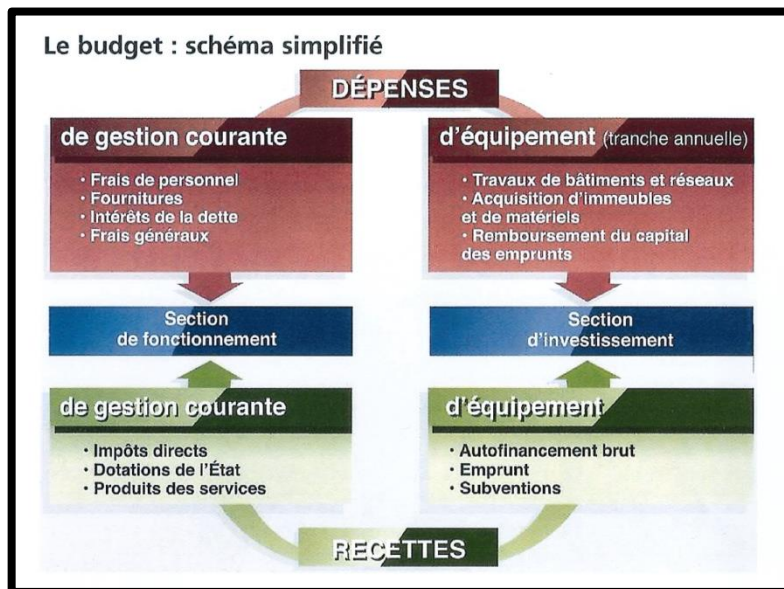
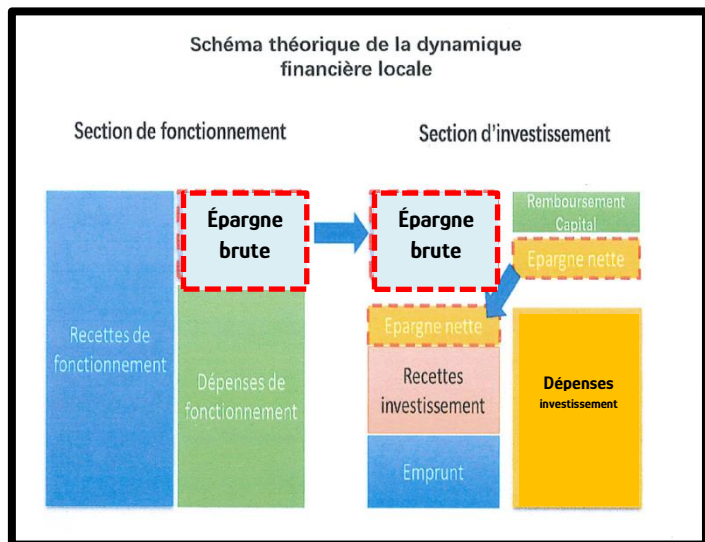
Seul, M. Jean-Michel SPANAGEL a souhaité que l'on ajoute à l'article 21, la possibilité de voter certaines délibérations par un scrutin nominatif. Ce qui a été fait dans ce nouveau règlement intérieur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'adopter le règlement proposé par M. le Maire.

Voir règlement intérieur du Conseil municipal en annexe.

4. Éléments divers sur les différents budgets de la commune :

En vue du prochain vote du budget, M. le Maire présente quelques éléments pour améliorer la compréhension des budgets d'une commune avec 2 schémas généralistes sur la dynamique financière d'une commune et sur ses recettes et dépenses ainsi qu'un tableau sur les emprunts actuels de la commune.



A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
EMPRUNTS	ORGANISME	ECHEANCE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE		REMBOURSEMENT CUGRE	ECHEANCE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	
647805	CRCA	2026	9257 €	691 €	9949 €		voiries	2026	33659 €	2929 €	36588 €	
1,75%	131000 €	2027	9420 €	528 €	9949 €		éclairage public	2027	34425 €	2025 €	36450 €	
VOIRIES	15 ans	2028	9586 €	362 €	9949 €			2028	25634 €	1101 €	26735 €	
	03/06/15	2029	9755 €	193 €	9949 €			2029	16455 €	456 €	16611 €	
	jusqu'en juin 2030	2030	4942 €	32 €	4975 €			2030	5473 €	96 €	5569 €	
866461	CRCA	2026	5156 €	34 €	5190 €		REMBOURSEMENT CUGRE	2026	5042 €	457 €	5499 €	
1,76%	95000 €							2027	5130 €	369 €	5499 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	10 ans						caserne pompiers	2028	5220 €	279 €	5499 €	
	01/06/16							2029	5312 €	188 €	5499 €	
	Fin 2026							2030	5405 €	95 €	5499 €	
923227	CRCA	2026	2831 €	11 €	2842 €							
1,01%	54000 €											
VOIRIES	10 ans											
	01/06/16											
	Fin 2026											
5598242	Banque des territoires	2026	10406 €	20941 €	31347 €							
taux du livret A plus 0,3	750000 €	2027	10698 €	20709 €	31406 €							
GYMNASE	40 ans	2028	10997 €	20409 €	31406 €							
	06/06/26	2029	11305 €	20101 €	31406 €							
	Fin 01/06/2065	2030	11622 €	19785 €	31406 €							
		2031	11947 €	19459 €	31406 €							
		2032	12281 €	19125 €	31406 €							
		2033	12625 €	18781 €	31406 €							
		2037 / 2065			31406 €							
TOTAL EMPRUNTS		2026	27651 €	21677 €	49328 €		TOTAL REMBOURSEMENTS	2026	38702 €	3386 €	42088 €	
		2027	30129 €	21237 €	51366 €			2027	39555 €	2394 €	41949 €	
		2028	20583 €	20771 €	41355 €			2028	30854 €	1380 €	32234 €	
		2029	21060 €	20295 €	41355 €			2029	21767 €	643 €	22410 €	
		2030	16564 €	19817 €	36381 €			2030	10878 €	190 €	11068 €	
		2031	11947 €	19459 €	31406 €							
		2032	12281 €	19125 €	31406 €							
		2033	12625 €	18781 €	31406 €							
		2034	12979 €	18427 €	31406 €							
		2035	13342 €	18064 €	31406 €							
		2036	13716 €	17690 €	31406 €							
		2037	14100 €	17306 €	31406 €							

Il tient aussi à montrer aux conseillers toutes les recettes perçues par la commune en 2025 :

Terres agricoles louées

JB LORAIN	56 ha 73 a 24 ca	37,87%
D POINSENET	34 ha 89 a 38 ca	23,36%
H COLMART	20 ha 89 a 26 ca	13,94%
J BOUTON / C. CLAIR	14 ha 89 a 63 ca	
D SACY	10 ha 22 a 23 ca	
SCEA HAUTUS	4 ha 53 a 00 ca	
O LAPIE	3 ha 85 a 20 ca	
JB REGNARD	3 ha 77 a 25 ca	
LEFEVE	0 ha 30 a 05 ca	

Total = 150 ha 09 a 24 ca

2025 = 44200 €

Chasse

JL Tanniou	37 ha 70 a 11ca
B.Roulot	148 ha 14 a 14 ca

Total = 148 ha 84 a 25 ca

2025 = 1096,17 €

Immobilier loué

Maison du camping	10742,45 €
Salle paroissiale	680,16 €
Boulangerie	5419,98 €

2025 = 11 422,70 €

Pylônes

38 entre 200Kv et 350 kv	3322 € par pylône
16 supérieurs à 350 kv	6635 € par pylône
Total = 54	232 393 €

2025 = 226 306 €

Taxes locales

Taxe foncière bâtie	36,93%	286 872 €
Taxe foncière non bâtie	13,80%	25 254 €
Taxe d'habitation	12,54%	5 831 €

Total = 317 957 €

Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	28 200 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	24 277 €

Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe)

Attribution de compensation	184 404 €
Dotation de solidarité Urbaine (DSU)	17 162 €

Prélèvement Etat

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	228 552 €
--	-----------

Autres

Droits de mutation	En fonction des transactions immobilières : 0€ en 2025, 12 200 € en 2024
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	32 086 €

5. Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

M. le Maire informe le Conseil qu'il prendra un arrêté pour la modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie. Les nouveaux horaires seront les suivants :

Lundi : 15h – 19h
Mercredi : 9h – 11h
Vendredi : 15h – 17h

6. Divers :

M. le Maire informe que :

- Suite au départ de M. François POINSENET, agent technique de la commune, un recrutement a été lancé. M. Steve SEGUIN, habitant Val-de-Vesle (Courmelois) rejoindra l'équipe technique à compter du 4 mai.
- Il a rencontré la veille, avec Mme Eden LEICHTENAUER, Mme WILAIN et M. ROMAGNAN architectes aux bâtiments de France (ABF) ainsi que le bureau d'étude AEDIFICEM, pour initier la rénovation de l'église de Courmelois. Ces travaux ne sont possibles qu'avec l'accord des ABF ; mais actuellement, ils n'envisagent qu'un début de travaux dans quelques années. Par contre, il est nécessaire de protéger le bâtiment (fuites au niveau de la toiture et vitraux cassés) en attendant le lancement du projet ; il nous faut donc envisager dès à présent ces travaux. M. le Maire va demander au bureau d'étude AEDIFICEM une programmation de ces travaux.
- L'installation du Conseil communautaire (élections du président et des vices présidents) aura lieu le 9 avril 2026.
- Il a rencontré, avec Mme Isabelle PERRIN, une jeune habitante de Val-de-Vesle qui, dans le cadre de ses études, doit organiser un marché gourmand et souhaite le faire sur notre commune. Bien évidemment, nous mettrons à disposition gratuitement le domaine public pour cette initiative. Des informations sur cette animation seront données ultérieurement.

M. le Maire souhaite aussi faire un point sur le gymnase :

- 1) La commission de sécurité au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne) aura lieu le 9 avril à Fagnières. Il faudra ensuite attendre l'arrêté préfectoral pour l'ouverture officielle.
- 2) L'inauguration, sous forme de portes ouvertes, aura lieu le samedi 30 mai ; des informations plus précises seront données ultérieurement.
- 3) Le bilan financier final montre que le budget initial a été largement respecté puisque nous en sommes à 3 760 000 € HT au lieu des 4 000 000 € HT prévus initialement.

M. Antoine RENAUD informe le Conseil que des manœuvres militaires auront lieu courant avril sur notre commune et invite les conseillers à un moment d'échange avec la 3^{ème} compagnie d'approvisionnement du 8^{ème} Régiment du matériel (jumelée à notre commune depuis 1 an) le mercredi 8 avril à 18h.

La séance est levée à 21h05.